

VIEILLES CHANSONS BRETONNES

III

LE CLERC DE TROMELIN

La collection de chants bretons formée par M. de Penguern et aujourd'hui conservée à la Bibliothèque Nationale contient une pièce intitulée : *Cloarec Traouwilinn* (le Clerc de Tromelin), qui a été publiée dans les *Annales de Bretagne* (V, 486-493). Cette complainte, recueillie aux environs de Morlaix, probablement à Plougasnou, par Madame de Saint-Prix, est l'histoire d'un jeune clerc qui renonça au monde à la mort de celle qu'il aimait, et se fit religieux sous le nom de F. Fidèle. Comme beaucoup de vieilles chansons bretonnes, la sône du « Clerc de Tromelin » repose sur un fond véridique. M. de Penguern a noté lui-même, à la fin de la pièce, que le F. Fidèle est mort à Plourin près de Morlaix, et ce renseignement, en orientant mes recherches, m'a permis de retrouver la personnalité réelle du héros de cette touchante élegie.

Il se nommait Fiacre Guernigou. Il naquit le 11 octobre 1748 d'Yves Guernigou et de Marie Le Gac, sa femme, paysans aisés qui tenaient à ferme l'ancien manoir noble de Tromelin en la paroisse de Plougasnou. Ce terroir de Tromelin, caché dans une vallée, tout au fond de l'anse de Trégastel, est à la belle saison l'un des coins les plus délicieux qui se puissent voir : eaux courantes, frais herbages, vergers abondants, à deux pas de la mer, qui vient tapisser d'algues les éperons du

moulin seigneurial et plaquer des lichens d'or roux sur le granit des vieilles murailles. Le manoir, bien mutilé aujourd'hui, garde encore un corps de logis à portail gothique et fenêtres à meneaux, flanqué d'une tour ronde. La famille de Coatanscour l'avait bâti au xvi^e siècle, puis transmis par alliance à ces mêmes Toulbodou de Guidfos auxquels appartenait le fondateur de la si curieuse chapelle de Sainte Barbe du Faouet, visitée l'an dernier par la Société archéologique. Acquis vers la fin du règne de Louis XIV par un Le Diouguel de Trémour, receveur des fouages de l'évêché de Tréguier, il passa par mariage à la famille Boudin de Longpré, qui en prit dès lors le nom en seigneurie et a possédé cette terre jusqu'à une date assez récente.

Fiacre Guernigou devint un beau garçon. Le début de sa sône nous le présente comme « le plus joli jeune homme qu'il y ait dans le pays, la fleur des prêtres, des gentilshommes, des bourgeois ». Puis le poète s'efface devant lui pour le laisser nous raconter lui-même son doux et triste roman : « Je fis connaissance d'une fille de dix-huit ans ; ce n'est que lorsque je la voyais que j'avais joie. Je l'aurai (en mariage) par la grâce de Dieu, à moins que père et mère ne s'y opposent ». Hélas, le vieux Guernigou et sa femme ont rêvé d'avoir un prêtre pour fils, et ne songent qu'à contrarier les amours des deux jeunes gens. Ils se hâtent d'envoyer Fiacre à Paris, sous prétexte d'achever ses études, afin de le séparer de sa maîtresse. Là, dans la grande ville, lui parvient un jour cet appel qui retentit funèbrement dans les sônes de tant de clercs, et qu'Anatole Le Braz a si bien traduit dans sa « Triphina Keranglaz ».

*Comme j'étudiais ce soir
J'ai senti, dans ma solitude
Passer deux ailes d'oiseau noir...
J'ai fermé mes livres d'étude.*

— 80 —

*Le vent, qui souffle de là-bas,
M'apporte des sons monotones,
Si plaintifs qu'on dirait un glas
Tinté par des cloches bretonnes.*

*Oh ! le triste, le triste soir !...
Quelqu'un a glissé sous ma porte
Un grand pli cacheté de noir,
Et j'ai pleuré... car Elle est morte !*

La « douce » du clerc de Tromelin n'était pas morte ; mais, se trouvant gravement malade, elle lui demandait de revenir. Il quitte aussitôt livres et cahiers, accourt en Bretagne, et pénètre dans la maison de celle qu'il aimait pour voir un prêtre lui administrer les derniers sacrements. Il fond en larmes, agenouillé devant la couche de la moribonde. Celle-ci s'efforce à le consoler, lui parlant de l'éternité et de Dieu, et lui dit : « Approchez de mon lit ici ; j'ai une prière à vous adresser. Vous voilà un savant clerc : obéissez à votre père ; faites-vous prêtre. »

Quelques jours plus tard, après les funérailles, le jeune homme a pris une résolution et l'annonce en ces termes à ses parents. « J'avais promis à ma maîtresse que jamais je ne serais prêtre, à moins que les miens ne m'y obligent, et que, s'ils le faisaient, je partirais. Comme une sainte, elle est morte ; Je vais en un couvent, en lointain pays. Adieu, mon père et ma mère. A mes sœurs, je souhaite « bonne chance » (c'est-à-dire un bon établissement). A mes frères, je ne dis pas adieu ; ils viendront au couvent me voir, voir leur frère le capucin, qui ne viendra plus à Tromelin. » Une autre version recueillie par M. l'abbé Duine et qu'il a traduite dans ses *Cojou-Breiz* (pp. 20-22) (1), ajoute cette dernière recommanda-

(1) Ouvrage publié chez Emile Bouillon, Paris, 1896, sous le pseudonyme de Henri de Kerbeuzec.

tion du clerc à ses frères et sœurs : « Quand vous partagerez vos biens, donnez ma part aux pauvres. Ne me réservez qu'une douzaine de mouchoirs pour essuyer ma sueur et mes larmes : ma sueur, quand j'irai prêcher dans les pardons ; mes larmes, pour pleurer ma mère quand elle sera morte ».

Le vieux Guernigou et sa femme eussent préféré que leur fils entrât dans le clergé séculier plutôt que de devenir moine mendiant. Ils durent lutter sans doute, mais en vain. Fiacre fit profession au couvent de Lannion, le 26 mai 1777, à 28 ans, sous le nom de F. Fidèle de Morlaix, qui rappelait la promesse par lui faite à son amie mourante, et il fut ordonné prêtre à Dol le 18 Décembre 1779. Selon la chanson bretonne, il se trouvait au monastère des Capucins de Nantes lorsque son père et sa mère décidèrent de l'y aller voir. A cette époque, chez nos paysans, un tel voyage était une très sérieuse affaire, et le courage, la tendresse paternelle dont il témoigne semblent avoir beaucoup frappé le poète. Marie Le Gac disait, en approchant du couvent : « J'entends mon fils qui chante, il fait le tour de l'église. Oh ! que mon cœur sera content de le revoir ». Mais, quand elle frappe à la porte et demande son fils, on lui répond : « Ce n'est plus votre fils clerc. C'est le Père Fidèle, ordonné capucin, lequel a revêtu une saie grise serrée par une ceinture ».

Averti, le moine arrive et avise d'abord son père : « Je vous dis bonjour, mon père. Comment va ma mère ? — Elle se porte bien, grâce à Dieu. Elle est ici avec moi ; vous allez la voir. — Quel est donc l'amour d'une mère pour son fils ! Faire cinquante lieues pour le voir, moi qui n'ai jamais été un enfant soumis, et qui ai fait tant de choses contre sa volonté ! » Marie Le Gac ne peut cacher au P. Fidèle le regret inguérissable de son âme : « Si vous aviez voulu, mon fils, être resté tout près de nous pour être prêtre, vous nous auriez donné ce bonheur d'aller chaque dimanche à votre grand' messe. » Mais le religieux réplique que la dignité sacerdotale

est une lourde charge, car un recteur répond devant Dieu de l'âme de ses paroissiens, et, en embrassant ses parents une dernière fois, il leur prophétise : « Mon père, ne pleurez pas ; vous n'avez pas longtemps à vivre ; vous, ma mère, vous entrerez chez les Carmélites. »

Là s'arrête la *sône* du « Clerc de Tromelin » ; quelques notes d'archives, un acte d'état civil, sont tout ce que nous savons de plus sur le P. Fidèle de Morlaix. A l'époque de la Révolution, il était « vicaire » et l'un des quatre religieux du couvent d'Audierne. Le 2 février 1790, après que les citoyens actifs d'Audierne, réunis dans le réfectoire du couvent des Capucins pour la formation de leur municipalité, eurent procédé à l'élection de celle-ci, les R. P. Capucins, au nombre desquels était le P. Fidèle de Morlaix, entrèrent dans l'assemblée « pour lui témoigner leur contentement, lui demander leur estime et l'assurer de leur dévouement. Un applaudissement général, relate le procès-verbal, a prouvé combien l'on était satisfait de l'honnêteté de ces dignes religieux ».

Le 24 octobre suivant, lorsqu'on procède à l'inventaire du couvent, il déclare, ainsi que ses confrères, « persister dans les vœux qu'ils ont formés et ne point quitter la communauté ». Deux ans plus tard, le 1^{er} octobre 1792, il prête, avec les quatre autres religieux, dont un Cordelier, qui occupaient alors le couvent, le serment « d'être fidèles à la Nation, de maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant ». On ne sait ce que le P. Fidèle devint pendant la Terreur. Peut-être s'était-il réfugié en Angleterre, avec les Capucins de Roscoff, car il se trouvait, semble-t-il, au couvent de cette dernière ville lors de sa fermeture. Le 12 thermidor an III, il rétracte à la municipalité d'Audierne son serment d'octobre 1792 en la forme suivante :

« Je viens me rétracter du serment que j'avais prêté, au mois d'octobre 1792, en obéissant en même temps aux deux

puissances, à la puissance ecclésiastique, pour les choses spirituelles et à la puissance civile pour les choses temporelles, à l'exemple de Jésus-christ, des apôtres et des premiers chrétiens qui obéissaient aux princes et aux magistrats et suivaient les lois civiles ». 12 thermidor an 3.

Signé : *Fiacre Guernigou, prêtre* (1).

On le retrouve prisonnier au château de Brest à la fin de 1795, parmi divers ecclésiastiques détenus pour refus de serment. « Ils sont sans aucun moyen d'existence, dit un rapport : la nourriture qu'ils reçoivent consiste en un gros pain noir et de l'eau ; la pitié fournit à leurs vêtements, qui vraiment l'inspirent. »

A la suite du Concordat, l'ex-moine s'établit à Plourin-Morlaix. Il y exerçait en 1808 les fonctions de chapelain et de prêtre habitué, aidant le recteur dans l'administration des sacrements et le service paroissial. En 1817, il touchait une pension de 233 livres comme ancien religieux. Il habitait le presbytère, vrai manoir à grande arcade d'entrée flanquée de deux pavillons, qui avait été bâti au début du XVIII^e siècle par Missire Bernard Salaün de Kermoal, bachelier de Sorbonne et sieur recteur de Plourin. Dans cette calme retraite, lorsque les souvenirs d'un lointain passé, dont le séparaient tant d'années de souffrances, se réveillaient dans son esprit, il pouvait se dire, comme dom Yvo Congard songeant encore à la pauvre Triphina Keranglaz, morte jadis à cause de lui :

*Mon presbytère est vieux, très vieux :
C'est la maison de la prière
Pour tout horizon, j'ai les cieux,
Mon église et le cimetière.*

(1) Renseignements très aimablement fournis par notre confrère M. Savina, professeur à l'école primaire supérieure de Douarnenez, qui a étudié avec conscience et fruit les archives d'Audierne.

— 84 —

*Quand au jardin je vais m'asseoir,
Sous les lilas et les glycines,
J'entends chuchoter, dans le soir,
Les tombes grises, mes voisines.*

*Je les écoute, et je me dis :
« Toute sagesse nous vient d'elles ! »
Et sur moi les bleus paradis
S'ouvrent, pleins de battements d'ailes !..*

Voici l'acte de décès du « *clerc de Tromelin* », tel qu'a bien voulu obligeamment me le transcrire M. l'abbé Tanguy, recteur de Plourin-Morlaix :

« L'an 1824, le 23 avril, devant nous François Le Goff, maire et officier de l'état-civil de Plourin, ont comparu Claude-François Nédélec, âgé de 30 ans, sacriste, et Lucas Bohic, âgé de 54 ans, jardinier, tous deux demeurant au chef-lieu de cette mairie, lesquels nous ont déclaré que messire Fiacre Guernigou, âgé de 76 ans, vicaire et ancien capucin de la succursale de Plourin, est décédé à la maison du *prespitaire*, ce jour à 7 heures du matin, fils de défunts Yves et Marie Le Gac, quels après lecture ledit Nédélec a signé avec nous, ledit Bohic a déclaré ne savoir le faire, lesdits jour et an.

(Signé) F. LE GOFF ».

L. LE GUENNEC.
